

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 04 JUILLET 2024

Délibération n°2024-07-01

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 juillet, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lupé, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	29
■ Nombre de votants	:	33
■ Date de la convocation	:	le 26 juin 2024

Objet : Économie - ZAE de l'Aucize à Bessey : Avenants au marché de travaux pour la création de la zone artisanale de l'Aucize

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir de M. Yannick JARDIN</i>), Mme Brigitte BARBIER, Mme Nathalie BÉAL, M. Jean-Baptiste PERRET -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de Mme Agnès VORON</i>), Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (<i>Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY</i>).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Yannick JARDIN, (<i>Pouvoir à M. Patrick MÉTRAL</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (<i>Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.
------------	----------------------------

- Avenant n°1 au marché de travaux pour la création de la zone artisanale de l'Aucize – Lot 1 : Terrassements - réseaux humides - Entreprise MONTAGNIER TP

M. le vice-président en charge du Développement Économique, explique qu'en fin de chantier, il convient de constater que des travaux complémentaires sont nécessaires pour la bonne réalisation de l'opération (abattage et dessouchage d'arbre en périphérie de l'espace corridor écologique, terrassement et évacuation des matériaux au droit du corridor à proximité de la mare, rajout de géotextile et empierrement sur purge, intervention sur réseau eaux pluviales, intervention d'un géomètre pour implantation des logettes) représentant une plus-value de + 6 651.00 € HT.

Par ailleurs, la quantité des regards de grille avaloir a été diminuée, soit une moins-value de - 2 100.00 € HT.

Incidence financière de l'avenant :

Montant initial du marché :

- Montant HT : 172 134.10 €
- TVA 20 % : 34 486.82 €
- Montant TTC : 206 560.92 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 4 551.00 €
- TVA 20 % : 910.20 €
- Montant TTC : 5 461.20 €

% d'écart introduit par l'avenant : 2.64 %

Nouveau montant du marché :

- Montant HT : 176 685.10 €
- TVA 20 % : 35 337.02 €
- Montant TTC : 212 022.12 €

- Avenant n°1 au marché de travaux pour la création de la zone artisanale de l'Aucize – Lot 2 : Voirie - Entreprise GROUPEMENT BUFFIN TP/MOLINA TP

M. le vice-président en charge du Développement Économique, explique que pour faire suite aux recommandations de l'écologue, des travaux complémentaires sont nécessaires pour l'aménagement du tunnel amphibiens (prolongation du tunnel sur une parcelle, reprise du busage, création d'un regard).

Incidence financière de l'avenant :

Montant initial du marché :

- Montant HT : 146 874.00 €
- TVA 20 % : 29 374.80 €
- Montant TTC : 176 248.80 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 3 240.00 €
- TVA 20 % : 648.00 €
- Montant TTC : 3 888.00 €

% d'écart introduit par l'avenant : 2.21 %

Nouveau montant du marché :

- Montant HT : 150 114.00 €
- TVA 20 % : 30 022.80 €
- Montant TTC : 180 136.80 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les avenants présentés ci-dessus,
- D'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Approuve les avenants présentés ci-dessus,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Valérie PEYSSELON